Compte-rendu de la réunion de quartier Impasse du Bois Grand du 19 octobre 2017

Cette deuxième réunion, organisée par le Maire de Clermont le Fort sur le sujet de la vie quotidienne dans l'Impasse, fait suite à la réunion précédente tenue sur le même sujet le 19 juin 2017.
Nous rappelons l'ordre du jour de cette première réunion, qui n'avait pas été complètement épuisé :

- La vitesse excessive des véhicules dans l'impasse
- Les décisions prises par l'équipe municipale (majoritaire) pour réduire la vitesse dans l'impasse (notamment l'installation d'un deuxième dos d'âne).
- Le stationnement à l'entrée de l'impasse en lien avec le transport public (point non traité).
- L'entretien de la chaussée de l'Impasse ("nids de poule") (point non traité).

Nous vous renvoyons au compte-rendu que Vivre à Clermont à rédigé de cette première réunion et qui figure sur son site : http://vivreaclermont.wixsite.com/assos

Mesures sur le nouveau dos d'âne.
Depuis, nous avons mesuré avec précision, à l'aide d'un laser, ce dos d'âne installé au mois de mai 2017 et confirmé qu'il ne répondait pas aux normes : trop haut et trop court.
Ceci a été notifié au Maire avec la fourniture d'un document indiquant les normes auxquelles doivent satisfaire ce type de ralentisseur et les conséquences de responsabilité pour la Mairie dans le cas où un accident surviendrait sur cet obstacle non conforme.

Réunion du 19 Octobre.
L'ordre du jour de cette deuxième réunion était le suivant :

- Le retour d'expérience de l'usage du deuxième dos d'âne.
- Les enseignements de la mesure de la fréquentation et de la vitesse effectuée en août et en septembre dans l'impasse
- Les conseils techniques formulés par les agents du service voirie du SICOVAL à l'occasion d'une récente réunion de travail.

Elle s'est tenue dans la salle du Conseil Municipal et à débuté à 20h30. Douze personnes ont assisté à cette réunion, qui était présidée par Christian Hugues, Maire.

Celui-ci a d'abord commenté une entrevue qui avait été sollicitée par Gilles Mesnager, qui a eu lieu quelques jours avant dans l'impasse près du nouveau ralentisseur.
Gilles était accompagné de sa fille et d'un ami handicapé moteur dont le véhicule spécialement aménagé a été endommagé au passage du dos d'âne. Un membre du service voirie du SICOVAL était aussi présent pour apporter des conseils techniques.
A titre de démonstration, Christian Hugues accompagné de Gilles, à franchi avec son véhicule le dos d'âne à 30 km/h "sans rien casser", mais avec un sérieux bond au passage, ...
Puis le maire est monté dans le véhicule aménagé et surbaissé et a passé le dos d'âne à 3 km/h, et il a pu constater que le véhicule touchait malgré la très faible vitesse.

Le Maire a ensuite exposé en détail le résultat des mesures de la vitesse et de la fréquentation des véhicules légers et des poids lourds dans l'impasse, durant la période du 30/08/2017 au 12/09/2017 effectuées par le SICOVAL.
Les mesures ont été effectuées dans le sens D35 --> Impasse (sens 1) et Impasse --> D35 (sens 2). Les graphiques fournis sont donnés en annexe.

Il en ressort qu'à l'endroit où était placé le compteur, aux environs du N°4 de l'impasse, c'est à dire avant le 1er et le 2° ralentisseur en venant de la D35, qu'environ 720 véhicules ont transité dans les deux sens durant cette période.

Ainsi, à cet endroit :

- 18 % des véhicules ont circulé entre 0 et 30 km/h,
- **46 %** entre 30 et 40 km/h
- 32 % entre 40 et 50 km/h
- 4 % entre 50 et 60 km/h
- 3 véhicules ont été mesurés à plus de 60 km/h dans le sens de la sortie, 0 dans l'autre sens.

Ceci démontre que l'ajout de ce deuxième ralentisseur placé aux ¾ de l'impasse n'a évidemment aucun effet sur les vitesses de passage à cet endroit et que les véhicules dans le sens vers la sortie (sens 2) accélèrent après avoir vu où se situent les ralentisseurs...
On peut donc en conclure que le 2° dos d'âne aurait dû être plus logiquement placé à l'entrée de l'impasse et non à cet endroit qui n'apporte pas de solution et pénalise inutilement et injustement les quelques habitations situées au-delà.

La question est posée au maire de savoir combien d'habitants de l'impasse se sont plaints pour qu'il décide de faire poser ce deuxième dos d'âne. Sans rentrer dans les détails, seuls deux foyers ont été désireux de cette solution, qui ne satisfait pas 31 habitants qui ont signés une pétition, toujours en cours, contre ce dos d'âne, que l'association remettra au maire lorsque tous les habitants auront pu être approchés. Sans remettre en cause le problème de vitesse dans l'impasse, la pose de ce ralentisseur qui n'est pas dans les normes ne fait pas l'unanimité.

Le maire indique qu'il envisage de faire rapidement "raboter" et allonger ce ralentisseur pour l'amener aux normes, ce qui serait de toute façon la moindre des choses. Il ne faudrait quand même pas multiplier ce type d'obstacle dans une impasse de 400 m de long,…

D'autres dispositifs, dits "plus doux", peuvent être proposés, par exemple :

- Chicanes de potelets en plastique jaune, qui obligent à réduire la vitesse sans traumatiser passagers et véhicules (vu au Vernet). Ceci serait bien adapté à dessiner des places de parking à l'entrée de l'impasse pour les usagers du TAD. Un projet sur ce principe, proposé par l'association, a été présenté en réunion.
- Panneaux "radar" indiquant la vitesse et clignotant en cas de dépassement, trop chers pour le Maire.
- Peinture au sol rappelant la vitesse limite,
- Bandes rugueuses, mais qui présentent l'inconvénient de générer un fort bruit au passage.

Une consultation à main levée des participants indique à une large majorité qu'ils approuvent la solution, logique *a priori,* **qui consiste à déplacer ce ralentisseur de sa position actuelle**, où il est inefficace, **et à le placer dès l'entrée de l'impasse**, où il rappellera immédiatement aux véhicules qui se présentent, que la vitesse de circulation dans l'impasse doit être impérativement réduite au dessous des 30 km/h maximum indiqués sur les panneaux.

Sur le sujet du parking pour les usagers du TAD, s'ensuit une longue discussion animée où Gérard Boudon fait part de ses réserves sur les places de parking (5 par exemple dont 1 place réservée pour accès aux personnes handicapées) et l'éventuel busage du fossé bordant son terrain, ainsi que sur la nécessité de créer une aire de retournement.
Il est demandé de placer une armature de parking à vélo au plus près de l'arrêt du bus.
Il est demandé aussi au maire d'organiser une réunion de quartier un samedi matin pour voir avec les riverains concernés où pourraient être placées les places de parking afin que cela ne gêne pas l'entrée ou la sortie des habitants de l'endroit.

Par ailleurs, Christian Hugues fait remarquer que les usagers du TAD viennent souvent de zones très éloignées pour accéder à la station Bois Grand tête de ligne, saturant facilement les parkings.
La mairie a fait la demande de créer la tête de ligne au Fort de Clermont, plus à même d'assurer le parking et contribuant aussi à la fréquentation du cœur de village.

La conclusion unilatérale du maire en fin de séance a été :

- Reprofiler le dos d'âne de la fin de l'impasse
- Faire une enquête après des habitants en proposant plusieurs solutions (3 ralentisseurs, chicanes, marquage au sol…)
- Faire tracer des places au sol pour 5 places de parking au plus près de l'arrêt du TAD

Dernier point abordé où nous faisons part d'une demande de Madame Josette REY pour enterrer les lignes aériennes Électricité et Téléphone et créer une voie piétonne le long de l'impasse, opérations qui par ailleurs sont souhaitées par de nombreux riverains.
Christian Hugues répond qu'avant tout c'est une question de budget et que ça peut coûter très cher,…
Il a accepté toutefois de procéder à une budgétisation approximative de telles opérations, pour voir si elles seraient envisageables à court terme.

La séance est levée aux environs de 22h15.

Compte-rendu rédigé par le bureau de Vivre à Clermont le 20 octobre 2017.